

MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.114-17 du Code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022



Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.114-17 du Code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents de la mutuelle,
MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS
37 avenue Jean Jaures
69007 Lyon

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle et en application de l'article L. 114-17 du code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur », nous avons établi la présente attestation portant sur les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

En outre en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du code de la mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- Apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du conseil d'administration sont présentés de manière sincère et, le cas échéant, vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

MTRL UNE MUTUELLE POUR TOUS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.114-17 du Code de la mutualité relatif au rapport du conseil d'administration détaillant les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Page 2

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- Les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- Les avantages de toute nature figurant dans le rapport joint sont présentés sincèrement et, le cas échéant, concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L. 114-17 du code de la mutualité.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Sébastien ARNAULT

**Liste des frais et indemnités remboursés aux administrateurs au titre de l'exercice clos le
31/12/2022**

		Frais réels de déplacement	Frais de missions / réceptions	Indemnités Forfaitaires de déplacement	Total
BRUN	Régis			100,00	100,00
CHIRAT	Maxime			50,00	50,00
CORMORECHE	Gérard			100,00	100,00
DOLIGEZ	Christian			200,00	200,00
LAUTHELIER	Daniel			150,00	150,00
MALLET	Louis			100,00	100,00
MOUNIER	Elisabeth			150,00	150,00
RICHARD	Denis			50,00	50,00
ROBISCHUNG	Jean-Luc	673,00		100,00	773,00
ROSA	Frédéric	591,00			591,00
VALERIAN BESSAC	Hervé	990,00			990,00
VIEILLY	Didier	455,66	2 538,08		2 993,74
		2 709,66	2 538,08	1 000,00	6 247,74

Certifiée conforme
Le 11 mai 2023

Aurélie Morin-Magrini
Dirigeant opérationnel

